

# CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion ordinaire du jeudi 11 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Nicolas BRIOLLAND, Maire.

**Présents** : Mmes et MM Didier BALIVET, Catherine BILLIAT, Marie-Noëlle BOLZAN Philippe BOULANGER, Nicolas BRIOLLAND, Lydie CABUS, François CASTELLANI, Christel DIAKITÉ, Virginie GROSBOIS, Michel LUBOUÉ, Yann MINOT, Matthieu PRULIÈRE, Antonia SANCHEZ, Patricia VILLATTE ;

**Était absent excusé** : Philippe RICHARD donne pouvoir à Nicolas BRIOLLAND.

**Secrétaire de séance** : Yann MINOT.

### ORDRE DU JOUR

#### **I - VIE DE LA COMMUNE**

Adressage : contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité (*délibération 2024-07-030*)

#### **II - FINANCES**

1 - Acquisition broyeur végétaux (*délibération 2024-07-031*)

2 - Révision des tarifs cantine-garderie (*délibération 2024-07-032*)

Point règlement

3 - Subvention comité des fêtes pour la fête Nationale du 13 juillet (*délibération 2024-07-033*)

#### **III - TRAVAUX**

1 - Point sur les travaux en cours

2 - Clôture mairie (*délibération 2024-07-034*)

3 - Validation de l'opération cheminement piéton rue du Coquassier et rue des Chaumes

#### **IV - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS**

Points sur les dossiers en cours

#### **V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

#### **VI - QUESTIONS DES CONSEILLERS**

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 13 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour du Conseil municipal : vote d'une subvention au comité des fêtes pour l'organisation de la fête nationale du 13 juillet 2024. Les élus valident à l'unanimité.

---

## I - VIE DE LA COMMUNE

### 1 - Contrat à durée déterminée pour la mission d'adressage

**Délibération n°2024-07-030** : portant sur le recrutement d'une personne en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité en vue d'effectuer la mission d'adressage

Pour effectuer l'adressage de la commune, le maire et son conseil municipal ont recruté Madame Léa DENNEULIN en contrat à durée déterminé pour un total de 18h.

Il convient de régulariser la décision par une délibération.

**Vote** : Après avoir délibéré, le **Conseil municipal** décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** de régulariser la situation administrative de l'agent au regard de son contrat à durée déterminée ;
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

---

## II - FINANCES

### 1 - Acquisition broyeur végétaux

**Délibération n°2024-07-031** : portant sur l'acquisition du broyeur végétaux

La commune souhaite acquérir un broyeur de végétaux auprès de la société Expert Jardin pour un montant **1 730,00 € HT**, soit **2 076,00 € TTC**.

**Vote** : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** le principe de l'acquisition d'un broyeur pour le service technique ;
- **décide** de valider le devis d'un montant de **1 730,00 € HT**, soit **2 076,00 € TTC** de la société Expert Jardin ;
- **autorise** le Maire à signer le devis et tout autre document afférent à ce dossier.

## 2 - Révision des tarifs cantine-garderie et point règlement intérieur

### **Délibération n°2024-07-032** : portant sur la proposition de nouveaux tarifs cantine-garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

La Commission « enfance, jeunesse, école et périscolaire » s'est réunie et a validé les augmentations de tarifs que le Maire propose au regard de l'augmentation du fournisseur des repas API.

Il propose également d'augmenter les tarifs des garderies, tarifs qui n'ont pas évolué depuis 2020. Il s'agit de rattraper les augmentations de fonctionnement. L'ensemble des tarifs a été présenté aux parents lors de la réunion de fin d'année.

Les élus échangent également sur l'évolution du règlement.

#### **Anciens tarifs** :

**Garderie** : Garderie du matin : **1,55 €**  
Garderie du soir : **1,55 €**

Tarif majoré en cas de retard : **10 €**

**Cantine** : **4,90 €** par enfant pour 1 ou 2 enfants  
**4,50 €** par enfant pour 3 enfants ou plus fréquentant la cantine  
**5,10 €** pour les enfants résidant hors Augy\*  
**5,10 €** pour le personnel enseignant et assimilés

#### **Proposition nouveaux tarifs** :

**Garderie** : Garderie du matin : **1.60 €**  
Garderie du soir : **1.90 €**

Tarif majoré dans tous les cas énoncés au règlement présenté en annexe : **3.00 €**

**Cantine** : **5,00 €** par enfant pour 1 ou 2 enfants  
**4,60 €** par enfant pour 3 enfants ou plus fréquentant la cantine  
**5,20 €** pour les enfants résidant hors Augy\*  
**5,20 €** pour le personnel enseignant et assimilés

\*Pour les familles résidant hors Augy, un tarif unique est appliqué à l'exception des élèves de Quenne et de La Potrade.

**Vote** : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** les nouveaux tarifs proposés par la Commission

**Garderie** : Garderie du matin : **1.60 €**  
Garderie du soir : **1.90 €**  
Tarif majoré en cas de retard : **3.00 €**

**Cantine** : **5,00 €** par enfant pour 1 ou 2 enfants  
**4,60 €** par enfant pour 3 enfants ou plus fréquentant la cantine  
**5,20 €** pour les enfants résidant hors Augy\*  
**5,20 €** pour le personnel enseignant et assimilés

- **charge** le Maire de prendre l'arrêté municipal modifiant le règlement intérieur de la cantine-garderie dans lequel figurent les nouveaux tarifs et les nouvelles modalités à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

### **3 - Subvention comité des fêtes pour la fête Nationale du 13 juillet**

#### **Délibération n°2024-07-033 : portant sur l'octroi d'une subvention au comité des fêtes pour l'organisation de la fête Nationale du 13 juillet 2024**

A l'occasion de la célébration du 14 juillet 2024 qui se déroulera ce samedi 13 juillet 2024, les élus ont validé le principe de deux concerts consécutifs. Le comité des fêtes prendra en charge la première partie du concert.

Le Maire rappelle qu'il avait été convenu que la commune participerait financièrement à l'organisation de la fête Nationale du 13 juillet prochain. Un devis de **600,00 €** a été présenté pour la participation des musiciens. La commune accepte de prendre en charge le repas des musiciens à hauteur de **100,00 €**. Le montant total forfaitaire de la subvention s'élève donc à **700,00 €**.

**Vote** : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **accepte** le principe de l'aide financière au Comité des fêtes pour l'organisation de la fête citoyenne du 13 juillet 2024 ;

- **valide** le montant forfaitaire de la subvention de **700,00 € TTC** ;

- **charge** le Maire de faire exécuter le versement de ladite somme au Comité des fêtes d'Augy sur présentation des justificatifs.

## **III - TRAVAUX**

### **1 - Point sur les travaux en cours**

- Nouvelle mairie, maison France services et agence postale

Les travaux de la nouvelle mairie avancent bien et ils sont dans les temps. La dalle est faite et la pose du carrelage devrait commencer prochainement. Le compteur électrique sera sollicité prochainement auprès d'Enedis

- Travaux école maternelle : les travaux de rénovation du hall d'entrée ont commencé grâce au recrutement d'un agent.

### **2 - Clôture mairie**

#### **Délibération 2024-07-034 : portant sur la création d'une clôture pour la nouvelle mairie, Maison France Services et Agence postale**

Le Maire présente deux devis pour le projet de création d'une clôture mitoyenne sur le chantier de la nouvelle mairie. Les entreprises ont présenté 2 devis chacun, un pour 1,50 m de hauteur et l'autre 1,70 m de hauteur.

Le Maire et son conseil municipal ont délibéré sur les devis d'une hauteur de 1,50 m.

	Montant HT	Montant TTC
<b>COLAS</b>	4 881.21 €	<b>5 857,45€</b>
<b>EURL Xavier GUILLOT</b>	3 857.04 €	<b>4 628,45 €</b>

**Vote** : après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **valide** le projet de travaux ;
- **accepte** le devis de l'entreprise **EURL Xavier GUILLOT** d'un montant de **3 857.04 € HT, soit 4 628,45 € TTC** pour la création de la clôture entre la nouvelle mairie et les voisins ;
- **autorise** le Maire à signer le devis et tout document afférent à ce dossier.

### **3 - Mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, arrêté en 2016, prescrit par la loi de février 2005 : création du cheminement piéton rue des Chaumes et rue du Coquassier**

Le Maire présente le projet du cheminement piéton avec les différents aménagements possibles. Les élus valident la protection bois.

Il rend compte du projet de la communauté de l'agglomération de réfection des conduites d'assainissement, rue des Chaumes, rue des Prairies et rue Pinon. Les travaux pourraient commencer en septembre 2024. Le maire va solliciter un écrit du président de la CA concernant le projet notamment rue des Chaumes pour avoir connaissance de la réalité des travaux qui seront engagés.

Le projet sera relancé auprès des entreprises dès connaissance du calendrier et des travaux éventuels engagés par la CA.

Le maire propose de mettre en place éventuellement une commission pour arrêter le projet définitif.

La validation est donc reportée.

## **IV - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS**

Points sur les dossiers en cours :

Le maire rappelle le point de crispation qui a fait débat au conseil communautaire : la « fusion » de l'OAH avec l'entreprise Polylogis.

## **V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

### **1 - Le samedi 13 juillet 2024 : organisation de la fête Nationale :**

Le comité des fêtes et les élus organisent deux concerts avec buvette et restauration place de l'église à compter de 19h.

### **2 - SNCF :**

Elle va intervenir de nouveau sur le passage à niveau « rue des chaumes » début août 2024 pour une semaine. La rue sera fermée à la circulation.

### **3 - Compte rendu de la réunion parents d'élèves :**

Le maire regrette le peu de participation à ce temps de présentation et d'échanges annuels.

### **4 - Commission mobilité :**

Les élus référents déplorent que la commission mobilité a été fixée à 15h. un courrier sera adressé au président pour indiquer la difficulté de se rendre à ce temps d'échanges sur le temps de travail des élus.

### **5 - Une offre de service civique a été faite sur le même base que l'an dernier :**

La collectivité attend des candidats.

### **6 - Recours auprès du tribunal administratif contre la mise en œuvre du PAVE des ordures ménagères :**

Les communes requérantes ont été déboutées.

### **7 - Factures SUEZ élevées :**

Les élus déplorent l'augmentation significative des factures d'eau. Un courrier sera envoyé au président afin de solliciter des explications.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 21h30.**